



OBJECTIFS ET DÉBOUCHÉS

Cette formation a pour objectif de former des cadres experts des pratiques du commerce international, en particulier des pratiques d'exportation, opérationnels, non seulement dans les grandes entreprises exportatrices, mais également au sein des organismes d'Etat, institutions publiques et missions de diplomatie commerciale.

Elle dispense une formation pluridisciplinaire, à la fois économique, juridique et politique à des étudiants venus de divers horizons, mais dont le plus grand nombre est issu de formations de niveau Licence ou Master 1 pour les entrées en 2ème année à dominante économique, financière et gestionnaire. En effet, la connaissance des règles juridiques, mais aussi des initiatives diplomatiques est indispensable à une maîtrise d'ensemble des pratiques exportatrices et des politiques d'exportation, aux côtés, bien entendu, des connaissances indispensables relevant de la science économique.

TABLEAU DES ENSEIGNEMENTS PARCOURS DE 1^{ÈRE} ANNEE

PARCOURS PRATIQUE ET POLITIQUES DE L'EXPORTATION	ECTS	COEF.	CM	TD
SEMESTRE 1				
UE 1 Analyse et stratégie financière	5	5	24	18
UE 2 Gestion générale de l'entreprise	5	5	45	
- ECUE Gestion de projet	2	2	21	
- ECUE Management et stratégie	3	3	24	
UE 3 Initiation à la recherche	3	3	21	18
UE 4 Initiation à la recherche	7	7		
- ECUE Politique internationale de l'entreprise	2	2	14	
- ECUE Analyse quantitative en entreprise	2	2	6	15
- ECUE Innovation et systèmes d'information	3	3	20	

UE 5 Droit international et diplomatie	10	10		
- ECUE Conférences internationales et protection des droits	2	2	14	
- ECUE Organisations internationales et échanges économiques	3	3	16	
- ECUE Introduction à la diplomatie économique des Etats	3	3	20	
- ECUE Introduction au droit économique international	2	2	16	
SEMESTRE 2				
UE 1 Techniques quantitatives de gestion	8	8		
- ECUE Outil d'aide à la décision	3	3	6	12
- ECUE Techniques comptables et financières	2	2	24	
- ECUE Théorie et modélisation financières	3	3	24	
UE 2 Relations économiques et financières internationales	8	8		
- ECUE Développement international de l'entreprise	3	3	21	
- ECUE Relation monétaire internationale	3	3	21	
- ECUE Ethique économique et sociale	2	2	18	
UE 3 Gestion fiscale et stratégie financière	4	4		
- ECUE Analyse et stratégie financière	2	2	24	24
- ECUE Gestion fiscale des entreprises	2	2	18	
UE 4 IParcours professionnel	7	7		
- ECUE Projet professionnel personnel	2	2	6	15
- ECUE Stage pratique et politique de l'exportation	5	5		
UE 5 Libre (Un au choix)	3			
Libre dans Master ou autre formation (Liste de choix) (36 h)		3	24	
- UE Anglais		3		15
- UE Activités associatives		3		

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS DE 2ÈME ANNEE

Volume horaire : 325 heures d'enseignement

SEMESTRE 3

UE1 DROIT ET EXPORTATION

85 heures CM coefficient 4 – 11ECTS

Descriptif du contenu :

- ECUE1 Droit des contrats internationaux – contrôle continu – 25 h CM
- ECUE2 Droit et pratique des douanes– contrôle continu – 20 h CM
- ECUE3 Droit et pratique des investissements et des nouvelles technologies – contrôle continu – 20 h CM
- ECUE4 Droit fiscal de l'exportation - contrôle continu 20 h CM

UE 2 ECONOMIE, COMMERCE INTERNATIONAL ET EXPORTATION

80 heures CM –coefficient 4 – 11 ECTS

Descriptif du contenu :

- ECUE 1 Gestion bancaire et commerce international contrôle continu = 15 h CM (langue anglaise dès sept 2015)
- ECUE 2 Finances internationales et commerce international contrôle continu = 15 h CM
- ECUE 3 Stratégie d'entreprise et prospection des marchés internationaux - contrôle continu = 25 h CM
- ECUE 4 Étude des politiques commerciales - contrôle continu = 25 h CM (langue anglaise)

UE 3 INSTITUTIONS POLITIQUES, ACTEURS POLITIQUES ET EXPORTATION

Positions dans la maquette et nombre d'heures – Semestre 1 obligatoire – 65 heures CM –coefficient 3 – 8ECTS

Descriptif du contenu :

- ECUE1Géopolitique des risques internationaux épreuve finale orale = 30 h CM
- ECUE2 Les diplomaties commerciales épreuve finale orale = 20 h CM
- ECUE3 Institutions européennes et commerce international épreuve orale finale = 15 h C

SEMESTRE 4

UE 4 COMPETENCES TRANSVERSALES

65 heures CM – Coefficient 4, 8 ECTS

Descriptif du contenu :

- ECUE1 Ethique et commerce international, épreuve orale finale 15 h CM
- ECUE2 Technique du commerce électronique – contrôle continu 20 h CM
- ECUE3 Culture anglosaxonne des affaires – contrôle continu 20 h CM (langue anglaise)
- ECUE4 Technique de la négociation commerciale internationale, épreuve finale orale 10 h CM

UE 5 INITIATION A LA RECHERCHE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

30 heures CM – Coefficient 6, 22 ECTS

Descriptif du contenu :

- ECUE 1 Insertion professionnelle, dont stage de trois mois, rapport de stage, 10 h CM
- ECUE 2 Initiation à la recherche, rédaction et soutenance de mémoire, 20 h CM

RÈGLEMENT DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Article 1 - L' Université Paris Descartes est accréditée à décerner le Master mention « management », spécialité « Pratique et politiques de l'exportation », sur le programme établi par l'accréditation et à la suite d'épreuves organisées par la Faculté de Droit conformément aux textes en vigueur et au présent règlement.

Article 2 - Il est organisé une session d'examens par an, en février-mars, pour les épreuves orales, en juin-juillet, pour la soutenance du mémoire de recherche.

Article 3 - Le candidat qui a été dans l'impossibilité, pour un motif tenant de la force majeure, de se présenter à l'unique session d'examens, peut bénéficier d'une session de rattrapage, sur délibération du jury de la première session.

Article 4 - Les candidats doivent subir des épreuves orales, des épreuves de contrôle continu, remettre un rapport de stage et déposer puis soutenir un mémoire de recherche, selon les conditions stipulées aux articles suivants :

Article 5 - Cinq enseignements font l'objet d'épreuves orales (géopolitique et commerce international, diplomatie commerciale, institutions européennes et commerce international, éthique du commerce international, technique de la négociation commerciale internationale). Ces épreuves ont lieu entre le 15 et le 31 mars.

Article 6 - L'ensemble des enseignements des UE1 et 2, ainsi que « techniques du commerce électronique », « culture anglosaxonne des affaires » sont en contrôle continu.

Article 7 - Le mémoire de recherche (UE5 ECUE2) fait l'objet d'une soutenance par devant un jury composé de deux enseignants ou d'un enseignant et d'un expert ou chercheur. Il doit être remis avant le 15 juin pour la première session et avant le 15 septembre pour la seconde session. Les étudiants n'ayant pas déposé le mémoire de recherche pour la date du 15 juin sont de droit autorisés à le déposer avant le 15 septembre.

Article 8 - Les candidats doivent accomplir un stage pré-professionnel

d'une durée d'au moins deux mois, à partir de la fin des enseignements et épreuves, dans des conditions agréées par le responsable du Master et doivent remettre un rapport de stage qui ne fera pas l'objet d'une soutenance et qui devra être remis au plus tard le 15 juin pour la première session et le 15 septembre pour la seconde session.

Article 9 -Pour être déclaré admis le candidat doit avoir obtenu minimum 10/20 au total des enseignements. Les notes se compensent au sein de l'U.E., les U.E se compensent au sein du semestre et les deux semestres se compensent. Toutefois, toute moyenne inférieure à 7/20 à l'une des 5 UE est éliminatoire, sauf délibération contraire du jury

Article 9 - L'admission est prononcée par le jury au vu des notes obtenues à l'ensemble des épreuves. L'admission est assortie de l'une des mentions suivantes :

- PASSABLE: quand il a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12/20

- ASSEZ BIEN : quand il a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14/20

- BIEN : quand il a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16/20 ;

- TRÈS BIEN : quand il a obtenu à l'examen une note moyenne au moins égale à 16.

Article 10 -Le candidat ajourné peut, l'année universitaire suivante, être réadmis à s'inscrire en spécialité « Pratique et politiques de l'exportation », sur décision du responsable de la Spécialité, selon la même procédure que pour la première admission. Il conserve, ce faisant, les notes acquises au cours de l'année précédente..